

Bernard Prunneaux

# **Le culte catholique des saints**

Jésus dit :  
« *Voici comment vous devez prier :  
Notre Père qui es aux cieux... »*  
Matthieu 6:9

*Centre de Recherches, d'Information et d'Entraide*

Octobre 2019



Ce texte est publié sous licence Creative Commons Attribution - Pas de Modification 4.0 International.

Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/>

# Selon les Écritures

Cette étude propose d'examiner trois mots :

- **Saint** : Qui sont les saints selon la Bible ? Qui sont les saints au sens catholique ?
- **Culte** : Différence entre le culte biblique rendu à Dieu seul, et le culte catholique qui y ajoute l'honneur rendu à ses "saints".
- **Intercession** : L'intercession selon les Écritures et l'intercession telle qu'elle est définie par Rome.

Mais en toutes ces choses, notre intention et notre finalité sont de **fixer les regards sur Christ**, pour toujours mieux connaître sa personne sainte et son merveilleux salut.

## Saint

### Sens biblique

« *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu ? [...] Le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes.* » (1 Corinthiens 3:16-17)

Qui sont les saints selon les Écritures ?

Remarquons tout d'abord que, dans le Nouveau Testament, le terme "saint" s'applique à tout membre de l'Église de Jésus-Christ, c'est-à-dire à toute personne qui, ayant entendu l'Évangile et ayant cru, s'est repentie, répondant à l'invitation de Dieu. Cette invitation a été proclamée pour la première fois par l'apôtre Pierre, le jour de la Pentecôte en ces termes :

« *Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.* » (Actes 2:38)

Voilà comment, selon la Bible, on devient un saint, comment Dieu peut faire de nous des saints.

C'est pourquoi, lorsque l'apôtre Paul écrit aux croyants d'Asie, il les considère **tous** comme des saints, au regard de leur foi en Christ : « *Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, aux saints qui sont à Éphèse et aux fidèles en Jésus-Christ...* » (Éphésiens 1:1)

De même, au début de l'épître aux Colossiens, nous lisons : « *Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et le frère Timothée, aux saints et fidèles frères en Christ qui sont à Colosses...* » (Colossiens 1:1-2a)

Ou encore, en Actes 9:32, il est écrit que « *Pierre visitait tous les saints* ». Le contexte fait apparaître qu'il s'agit là de tous les chrétiens de Judée, de Galilée et de Samarie.

Ainsi, dans l'Église du Nouveau Testament, les chrétiens sont indifféremment appelés saints (consacrés) ou fidèles (ceux qui ont la foi), ou frères.

La sainteté de ces croyants ne provient pas de leurs vertus personnelles, pas plus que de leurs œuvres.

En hébreu, “*saint*” (Kadosh) signifie “mis à part” par Dieu et pour Lui, consacré (cf. Ex 19:6). Les croyants sont saints, parce qu'ils ont été sanctifiés par Dieu, au moyen du sacrifice parfait de son Fils unique – le Saint et le Juste – et parce que le Saint-Esprit habite en eux.

Les textes du Nouveau Testament montrent aussi que, pour chaque croyant, la sanctification commence dès le début de la vie chrétienne. Cette marche dans la sainteté se caractérise notamment par :

- la soumission à la volonté du Père (cf. Matthieu 6:10b),
- le fait de demeurer dans le Fils, attaché à sa parole (cf. Jean 15:7),
- la conduite du Saint-Esprit (cf. Romains 8:12-14).

La nécessité, l'obligation même, d'une vie sainte est soulignée en de nombreux passages de la Bible.

Pierre enseigne cela : « *Puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite, selon qu'il est écrit : Vous serez saints, car je suis saint.* »<sup>1</sup> (1 Pierre 1:15-16)

Paul ne parle pas autrement, lorsqu'il écrit aux Thessaloniens : « *Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification* » (1 Thessaloniens 4:3).

Voilà donc ce qu'enseigne la Bible au sujet de la sainteté :

- d'une part, Dieu fait de ses rachetés des saints en Jésus-Christ ;
- d'autre part, Dieu veut que nous marchions en sainteté de vie.

---

<sup>1</sup> L'apôtre cite ici Lévitique 11:44 / 19:2 / 20:26

Pour approfondir cette question, voir la brochure de l'auteur intitulée *La sanctification*.

« *Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait.* »  
(Matthieu 5:48)

Tel est le but vers lequel nous tendons.

### **Sens catholique**

Le Magistère catholique distingue 3 catégories de croyants dans l'Église (CEC n°962) :

1. les croyants vivants « qui sont pèlerins sur la terre » ;
2. les défunts « qui achèvent leur purification » (au Purgatoire) ;
3. les « bienheureux du ciel » (les “saints” auxquels les catholiques rendent un culte).

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories concernent donc les croyants défunts, dont une partie se trouve au Purgatoire et l'autre dans la présence du Christ.

Selon Rome, le Purgatoire (du latin *purgare* : purger, purifier) serait un lieu où les croyants défunts, morts en état de péché, subissent une purification en attendant la résurrection. La doctrine non-biblique du Purgatoire a commencé à apparaître au V<sup>e</sup> siècle. Elle s'est développée au long du Moyen Âge, pour devenir un dogme au XV<sup>e</sup> siècle, lors du concile de Florence. Le *Catéchisme actuel* le définit ainsi :

« Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. » (CEC n°1030)

La 3<sup>e</sup> catégorie est constituée de ceux que l'autorité catholique appelle “saints” et qu'elle a reconnus comme tels, en les canonisant après leur mort.<sup>2</sup>

À partir du moment où quelqu'un est proclamé “saint” par Rome, son culte est autorisé dans le monde entier et son nom est inscrit au calendrier liturgique. Le jour de la fête du saint, on célèbre une messe en son honneur. Il peut y avoir aussi une procession de ses reliques<sup>3</sup>. On publie des ouvrages racontant la vie du saint, afin d'édifier, en présentant sa vie comme modèle à imiter.

---

<sup>2</sup> Concernant la canonisation, voir annexe, p.28.

<sup>3</sup> Reliques : restes, partie du corps d'un saint ou même objets lui ayant appartenu. Voir p.12.

## ***La sainte Vierge***

Une mention particulière doit être faite pour Marie, que les catholiques placent hiérarchiquement au-dessus de tous leurs saints.

On pourrait dire que Rome a fait de Marie une “super-sainte”. C’est ce qui apparaît dans la doctrine mariale définie officiellement au cours des deux derniers siècles :

1. Marie serait née sans péché (dogme de l’Immaculée Conception, 1854, *CEC* n°491) ;
2. elle aurait vécu sans commettre de péchés (*CEC* n°493) ;
3. elle aurait été élevée au ciel avec son corps et glorifiée (dogme de l’Assomption, 1950, *CEC* n°966) ;
4. elle aurait été exaltée comme Reine de l’univers (concile Vatican II, 1962-1965, *Lumen gentium* n°59, *CEC* n°966) ;
5. elle exercerait un rôle médiateur et protecteur envers les croyants (Vatican II, *LG* n°62, *CEC* n°969).

Lorsque nous récapitulons tous ces points, nous constatons que la Marie des docteurs catholiques est devenue pratiquement semblable à Christ. Mais aucun de ces points n’a de fondement biblique.<sup>4</sup>

## ***En résumé***

Selon la Parole de Dieu, tous les croyants qui ont reçu le Saint-Esprit par la foi en Jésus-Christ sont devenus des saints.

Le Magistère catholique déclare que seuls les croyants canonisés après leur mort doivent être considérés comme des saints, et que la Vierge Marie est au-dessus de tous.

## ***Culte***

### ***Sens biblique***

Dans l’Ancienne Alliance, Dieu avait donné des instructions précises concernant le culte que son peuple devait pratiquer. Les auteurs du

---

<sup>4</sup> Au sujet de la doctrine mariale, voir les deux brochures de l’auteur : « *Toutes les générations me diront bienheureuse* » (*La dévotion à la Vierge catholique*) et *Les trois Marie*, CRIE, BP 82121 F - 68060 MULHOUSE CEDEX 2

Nouveau Testament ont expliqué que c'était « *un culte, image et ombre des choses célestes* » (Hébreux 8:5).

Et aussi « *ombre des choses à venir* », lorsque Paul avertit les chrétiens de Colosses en ces termes : « *Que personne ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats ; c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ.* » (Colossiens 2:16-17)

Paul oppose « *l'ombre* » et « *le corps* » pour nous faire comprendre que le culte de l'Ancienne Alliance n'était que symboles et images, préfigurant le culte véritable de la Nouvelle Alliance, révélé et établi par Dieu en Jésus-Christ.

C'est dans ce sens que Jésus dit à la Samaritaine : « *L'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que le Père demande.* » (Jean 4:23)

Nous savons que le seul culte voulu par Dieu est celui que nous Lui rendons en Jésus-Christ, par le Saint-Esprit.

### **Sens catholique**

À ce **seul** culte véritable, l'Église Catholique **a ajouté** celui de la Vierge et des saints.

Les docteurs catholiques n'ignorent pas cette réponse donnée par Jésus à Satan : « *Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras **lui seul*** » (Matthieu 4:10 et Deutéronome 6:13). C'est pourquoi ils prennent la précaution de justifier le culte à Marie et aux saints en établissant une subtile distinction de vocabulaire :

- le culte de latrie (adoration) est réservé à Dieu seul ;
- le culte de dulia (vénération) est celui rendu aux saints ;
- le culte d'hyperdulia (vénération supérieure) est réservé à Marie.

Pour ceux qui ne seraient pas satisfaits par cette explication, les théologiens de Rome apportent les nuances suivantes : la différence entre les cultes de latrie et de dulia n'est pas une différence de degré, mais de nature ; il y a autant de différence entre les deux qu'entre Dieu et sa créature.

Remarquons toutefois que cette subtile distinction de vocabulaire ne résout en rien la question : ces notions de dulia et d'hyperdulia sont

totallement absentes de la Bible, tant dans le langage que dans les pratiques culturelles.

Nous pouvons donc réfuter les cultes aux saints et à la Vierge en rappelant aux amis catholiques, ce que Jésus avait dit à Satan : « *Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras **lui seul*** ». Bien sûr, ils insisteront en disant qu'ils n'adorent pas les saints, mais qu'ils les vénèrent.

Cependant, dans les Écritures, tout culte rendu à un être humain est proscrit. Si nous croyons que la Bible est la Parole de Dieu, c'est une simple question **d'obéissance**, et non de vocabulaire.

La Bible de Jérusalem – traduction officielle de l'Église Catholique – a d'ailleurs traduit Matthieu 4:10 d'une manière très claire : « *C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à **lui seul tu rendras un culte*** ».

### **Statues et images**

Lorsqu'ils rendent leur culte à la Vierge et aux saints, les catholiques se servent de statues et d'images, devant lesquelles ils chantent des cantiques, disent des prières, brûlent des cierges. L'Église Catholique ne s'est pas contentée d'ajouter le culte des saints à celui du Dieu vivant, elle place aussi ses fidèles dans une situation de désobéissance au commandement : « *Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. **Tu ne te prosterner point devant elles, et tu ne les serviras point.*** » (Exode 20:4-5a)

Cet autre passage est particulièrement explicite : « *Veillez attentivement sur vos âmes, de peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne fassiez une image taillée, une représentation de quelque idole, **la figure d'un homme ou d'une femme...*** » (Deutéronome 4:15b-16)

Les docteurs catholiques connaissent très bien ces commandements. Pour ceux de leurs fidèles qui auraient quelques hésitations concernant l'utilisation de statues et d'images dans leurs églises, le *Catéchisme* donne cette explication rassurante :

« Le commandement de Dieu : « Tu ne te feras aucune image sculptée » (Exode 20, 3) interdit-il le culte des images ? Dans l'Ancien Testament, ce commandement interdisait de représenter Dieu absolument transcendant. À partir de l'incarnation du Fils de Dieu, le culte chrétien des images saintes est justifié (comme l'affirme le deuxième concile de Nicée en 787), parce qu'il se fonde sur le mystère du Fils de Dieu fait homme, en qui le Dieu



transcendant se rend visible. Il ne s'agit pas d'une adoration de l'image, mais d'une vénération de celui qui est représenté en elle : le Christ, la Vierge, les anges et les saints. » (*Abrégé du CEC* n°446)

Ailleurs, le *Catéchisme* argumente ainsi :

« En s'incarnant, le Fils de Dieu a inauguré une nouvelle "économie" des images. » (*CEC* n°2131)

En clair, le Magistère romain affirme que, puisque Dieu s'est rendu visible en Jésus-Christ, il n'y a maintenant plus d'obstacle à ce qu'on utilise des statues ou images dans les cultes. D'où la conclusion, évidente pour les conducteurs catholiques :

« Le culte des images saintes est fondé sur l'Incarnation du verbe de Dieu. **Il n'est pas contraire au premier commandement.** » (*CEC* n°2141)

En fait, il s'agit d'un retrait non avoué du commandement sur l'interdiction des images. C'est mépriser l'avertissement de notre Seigneur : « *Je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.* » (Matthieu 5:18-20)

Pour ceux qui croient que la Bible est la Parole de Dieu, faire usage de statues ou d'images dans un culte chrétien, c'est **désobéir** à Dieu.

## **En résumé**

Concernant la notion de culte, nous constatons que :

- d'une part, les catholiques ont **ajouté** au culte devant être rendu à Dieu seul, le culte de la Vierge et des saints ;
- d'autre part, ils ont **retranché** le commandement sur l'interdiction des images pour pouvoir maintenir leurs pratiques idolâtres.

Tout ce que le catholicisme ajoute ou retranche aux Écritures, le Magistère le justifie au nom de sa Tradition, qu'il place de la sorte au-dessus de la Parole de Dieu.

« *Maudit soit l'homme qui se confie dans l'homme.* » (Jérémie 17:5)

« *Maudit soit l'homme qui fait une image taillée ou une image en fonte, **abomination de l'Éternel.*** » (Deutéronome 27:15a)

« *Dehors [...] les idolâtres !* » (Apocalypse 22:15)

## **Intercession**

### **Sens biblique**

L'intercession est une prière adressée à Dieu pour autrui.

Dans l'Ancien Testament, Abraham, Moïse, David, Job et bien d'autres personnages se tiennent devant Dieu pour prier en faveur des hommes ; des sacrificateurs, des prophètes et des rois intercèdent eux aussi.

Dans le Nouveau Testament, Jésus exhorte à prier pour les autres, même pour les ennemis : « *Priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent.* » (Matthieu 5:44)

Les apôtres recommandent de prier sans cesse. Ainsi, l'apôtre Paul écrit aux Éphésiens : « *Faites en tout temps par l'Esprit toutes sortes de prières et de supplications. Veillez à cela avec une entière persévérance, et priez **pour tous les saints.*** » (Éphésiens 6:18)

« *Pour tous les saints* » signifie, ici, pour tous les frères et sœurs en Christ.

Ce qui est certain, c'est que **dans toute la Bible**, il s'agit toujours de personnes vivantes qui prient en faveur d'autres personnes vivantes, en s'adressant **directement** à Dieu.

### **Sens catholique**

Quel contraste avec ce qui se passe dans les nombreux sanctuaires consacrés à Marie dans le monde ! C'est par millions que les fidèles catholiques viennent prier et brûler des cierges devant des statues de la Vierge. Certains vont encore prier devant des images ou statues de différents saints, pour en obtenir des faveurs.

Dans l'Église Catholique, ce n'est pas à Dieu seul que s'adressent les prières. Le *Catéchisme* enseigne :

« Les saints sont nos modèles de prière et nous leur demandons d'intercéder pour nous et pour le monde entier auprès de la Sainte Trinité. » (*Abrégé du CEC* n°564)

« Nous **pouvons** et **devons** les prier d'intercéder pour nous et pour le monde entier. » (*CEC* n°2683)

Remarquons que le Magistère ne se contente pas d'encourager ses fidèles à prier les saints, il en fait une obligation, **un devoir**.

Le concile Vatican II va même jusqu'à affirmer qu'en invoquant Marie sous les titres « d'Avocate, de Secours, d'Auxiliary, de Médiatrice », les croyants « adhèrent plus intimement au Médiateur et Sauveur » (*LG* n°62).

Rome considère Marie et les saints comme des intermédiaires entre les croyants et Dieu. Cette supposée médiation ne repose évidemment sur aucun passage de la Bible. Elle est même réfutée clairement par la Parole de Dieu qui garantit aux croyants rachetés l'intercession parfaite et efficace en la personne de Jésus-Christ : « [*Jésus*], parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible. C'est aussi pour cela qu'il peut sauver **parfaitement** ceux qui s'approchent de Dieu **par lui**, étant toujours vivant **pour intercéder** en leur faveur. » (Hébreux 7:24-25)

L'Écriture associe à l'intercession de Christ celle du Saint-Esprit : « *De même aussi l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il nous convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même **intercède** par des soupirs inexprimables ; et celui qui sonde les cœurs connaît quelle est la pensée de l'Esprit, parce que **c'est selon Dieu qu'il intercède** en faveur des saints.* » (Romains 8:26-27)

Nous pouvons donc adresser nos prières à Dieu, notre Père, avec une grande assurance, puisque Jésus-Christ, notre Sauveur, et l'Esprit Saint, notre Consolateur, intercèdent en notre faveur. Nous voyons ici la merveilleuse sollicitude de Dieu – Père, Fils et Esprit – envers ses rachetés. Peut-on trouver une meilleure intercession ? Non ! Alors pourquoi y ajouter celle de Marie et des saints ?

Pour se justifier, les conducteurs catholiques utilisent parfois l'image de l'Église comparée au corps humain par l'apôtre Paul. Par exemple, ce passage : « *Comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres.* » (Romains 12:4-5) Ou encore : « *Et si un*

*membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. »* (1 Corinthiens 12:26-27)

Le raisonnement est le suivant : Tous les croyants, qu'ils soient vivants ou morts, constituent le corps mystique du Christ et sont donc unis en Lui pour l'éternité. Dans le cadre de cette "communion des saints", on pense que les croyants défunts qui sont avec le Seigneur peuvent intercéder en faveur des croyants vivants qui sont sur la terre. La déduction semble logique. Pourtant ce raisonnement résulte d'une lecture tordue de ce passage. En effet, si l'on replace ces textes de Paul dans leur contexte, on constate que les propos de l'apôtre concernent les relations des chrétiens entre eux, dans la vie de l'Église. Paul explique que tous les croyants, en tant que membres du corps de Christ, sont unis dans la diversité, la complémentarité et l'interdépendance. Tous sont différents les uns des autres, mais indispensables et utiles les uns aux autres, et tous sont reliés à la tête qui est le Christ. Ils sont donc appelés à travailler ensemble. Il est malhonnête d'utiliser ces textes pour justifier la pratique du culte des saints et de leur intercession, dont l'apôtre ne parle absolument pas ici, ni ailleurs.

Nous dirons donc, une fois de plus, que nous devons en rester à ce qu'enseignent les Écritures. Aucun passage du Nouveau Testament ne parle d'une intercession de Marie ou des saints comme le fait l'Église Catholique.

### ***En résumé***

*« Il y a un seul Dieu, et aussi UN SEUL MÉDIATEUR entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous. »* (1 Timothée 2:5-6a)

Croire cela et le mettre en pratique, c'est faire la volonté de Dieu. *« Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais **celui-là seul** qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. »* (Matthieu 7:21)

## ***Conclusion***

L'Église Catholique ne voudra et ne pourra jamais reconsidérer le bien-fondé de ses pratiques culturelles. Cela la conduirait à reconnaître qu'elle était dans l'erreur et donc qu'elle a trompé ses fidèles pendant de nombreux siècles. De même, il est totalement impensable pour ses conducteurs de fermer les lieux de pèlerinage et de faire disparaître les objets d'idolâtrie. Mais la vraie raison qui fait obstacle à toute remise en question se trouve dans l'incroyable profusion de miracles, signes et prodiges qui accompagnent et soutiennent ces pratiques idolâtres. La Bible nous avertit qu'il y a là une véritable puissance d'égarement (cf. 2 Thessaloniens 2:9-12). Cette question sera examinée dans la suite de notre étude.

# Historique du culte catholique des saints

Remarque préliminaire : On ne trouve dans la Bible (Ancien et Nouveau Testaments) aucun texte qui permettrait d'expliquer l'origine du culte des saints, tel que l'Église de Rome l'enseigne et le pratique.

En réalité, cette forme de culte s'enracine dans la conception païenne antique de la sainteté, qui qualifie de *vir sanctus* (homme saint) une personne réputée irréprochable, manifestant un degré élevé de perfection morale.<sup>5</sup> À cette époque-là, les dieux sont qualifiés de "saints", ainsi que les lieux où l'on rend un culte à leurs statues. Toutes les religions païennes ont eu – et ont encore – des sanctuaires attirant des croyants, ceux-ci arrivant de près ou de loin, pour demander une faveur à la divinité. La similitude avec les lieux de pèlerinage dédiés à la Vierge et aux saints catholiques est frappante. Cette similitude se reconnaît également dans l'utilisation de statuettes, de cierges, d'ex-votos et divers objets religieux qui, tous, relèvent d'un esprit de superstition et d'idolâtrie.

L'examen des Saintes Écritures permet d'établir que les croyances et pratiques religieuses, propres au culte catholique des saints, relèvent du paganisme et sont totalement étrangères à la vie des croyants de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance.

Ce premier constat ayant été établi, nous pouvons maintenant considérer le culte catholique des saints dans son développement historique.

## **Origine : le culte des reliques**

La lecture du Nouveau Testament nous montre qu'au 1<sup>er</sup> siècle, les chrétiens rendent un culte et adressent leurs prières exclusivement à Dieu.

En lisant les textes des anciennes liturgies chrétiennes, on constate qu'au cours des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, on commence à célébrer la mémoire de certains chrétiens, surtout celle des martyrs, pour leur foi exemplaire. Mais, à cette époque, il n'est nullement question d'invocation ou d'intercession.

---

<sup>5</sup> Ce rapprochement entre la conception païenne de la sainteté et la conception de l'Église de Rome est observé par l'historien catholique Yves CHIRON dans son ouvrage *Enquête sur les béatifications et canonisations*, p.15, éd. PERRIN, 2011.

À partir du IV<sup>e</sup> siècle, lorsque le christianisme devient religion d'État, la présence de personnes non régénérées dans l'Église va conduire à l'intégration progressive de comportements superstitieux et idolâtres. La vénération des reliques des martyrs et des croyants de renom devient pratique courante. Ces reliques ne représentent plus un simple souvenir des croyants défunts, mais on commence à leur attribuer un pouvoir miraculeux. Elles deviennent des objets de superstition, et un véritable culte leur est rendu. On en vient à intercéder auprès de ces défunts, en s'imaginant qu'ils exercent un rôle médiateur entre Dieu et les hommes. Dans cette intercession, Marie occupe une place toujours plus importante.

Voici ce qu'enseignait Basile le Grand (329-379) évêque de Césarée :

« Si quelqu'un a souffert pour le Christ, ses restes sont regardés comme précieux. Celui qui touche les ossements des martyrs **participe en quelque chose à leur sainteté**, à cause de la grâce qui réside en eux ; car la mort des siens est précieuse aux yeux de Dieu. » (Sermon)

L'évêque de Constantinople, Jean Chrysostome (344-407) a aussi enseigné :

« Voulez-vous goûter d'inexprimables délices ? Venez au tombeau des martyrs, prosternez-vous humblement devant leurs sacrés ossements, baisez dévotement la châsse [le reliquaire] qui les renferme, lisez les combats qu'ils ont soutenus, les traits édifiants de leur foi et de leur courage. Prenez de l'huile sainte qui brûle dans leurs tombeaux, frottez-en votre corps, votre langue, vos lèvres, votre cou et vos yeux, et **vous ressentirez les effets de leur puissante intercession auprès de Dieu.** » (Lib. Cont. Gent.)

Jésus n'avait-il pas dit : « *C'est l'Esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien.* » ? (Jean 6:63)

Une nouvelle étape sera franchie avec la multiplication des phénomènes surnaturels qui se produisent autour des reliques des saints : visions, songes et miracles. L'évêque de Milan Ambroise (340-397) rend compte de la guérison miraculeuse d'un aveugle, survenue le jour de la translation des reliques de saint Gervais et saint Protais. Augustin (354-430), évêque d'Hippone, a transmis le récit de miracles qui eurent lieu lors de la translation des reliques de saint Étienne (dans *La Cité de Dieu*, XXII, 8).

Au culte des saints et de leurs reliques va aussi s'ajouter celui des statues et des images les représentant. Les sanctuaires et lieux de pèlerinage

dédiés aux saints et à la Vierge ne cesseront de se multiplier tout au long du Moyen Âge et jusqu'à nos jours. Cela s'explique par le fait que cette forme de dévotion est régulièrement encouragée par toutes sortes de phénomènes surnaturels, considérés comme des approbations et des réponses divines. Cependant, l'histoire de l'Église de Rome montre que, plus les catholiques ont accordé d'importance à la médiation de leurs "saints", à leurs révélations surnaturelles et à leurs écrits, plus ils se sont éloignés de l'enseignement et des pratiques cultuelles du Nouveau Testament.

### ***La translation des reliques***

La translation est le déplacement des reliques d'un saint depuis sa tombe vers un édifice religieux qui lui est dédié (chapelle, église ou basilique). Cet édifice, où sont déposées les reliques, devient dès lors un lieu de pèlerinage à la mémoire du saint.

Avant que Rome ne mette en place ses procédures de canonisation, les translations servaient de reconnaissance officielle de la sainteté. En même temps, elles avaient valeur d'autorisation de culte. La translation était le privilège de l'évêque du lieu. Car c'étaient les évêques qui avaient l'autorité pour proclamer la sainteté et autoriser les cultes.

Les reliques du saint étaient exhumées, puis transportées en procession dans un nouveau sépulcre. La translation pouvait s'effectuer suite à un rêve prophétique ou à une apparition, qui révélait le lieu où se trouvaient ces reliques.

Pendant tout le Moyen Âge, les reliques occupent une place importante dans la vie quotidienne. Chaque ville ou village se place sous le patronage d'un saint et veut avoir sa relique. Les corporations de métiers ont, elles aussi, leur saint patron et recherchent des reliques. Laïcs et ecclésiastiques prêtent serment sur des reliques. Les chevaliers font sertir des reliques dans la garde de leurs épées. Lors des processions (en cas de guerres, d'épidémies ou de disettes), on exhibe les reliques des saints et on recourt à leur intercession.

Nous n'évoquerons pas ici les abus liés à l'utilisation des reliques, tout au long du Moyen Âge : commerce, trafic, fabrication de faux. Il est plus important de souligner le caractère ténébreux de l'utilisation religieuse de restes de corps humains : cela est totalement étranger à la piété chrétienne transmise par les apôtres de Jésus-Christ.



Pour exposer ce fait, nous considérerons ci-après le cas d'une sainte catholique, dont le culte a été établi à partir de reliques découvertes à Rome au XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Sainte Philomène**

En 1802, on découvrit dans les catacombes Sainte Priscille, à Rome, les restes du corps d'une jeune fille. Les autorités ecclésiastiques déclarèrent qu'il s'agissait d'une martyre, dont le nom était probablement Philomène (d'après une inscription latine trouvée sur le tombeau : Filumena).

En 1805, ces ossements furent transportés à l'église de Mugnano del Cardinale, petite ville des environs de Naples. Des guérisons et miracles de toutes sortes se produisirent, en réponse aux prières prononcées devant ces reliques. Le nom de Philomène gagna en notoriété lorsque, en 1823, sa statue (offerte par le cardinal Ruffo-Scilla) se mit à suinter une huile parfumée.

En 1833, une religieuse napolitaine assura avoir eu des visions de sainte Philomène lui révélant sa vie et son martyre, subi à l'âge de 13 ans, sous l'empereur Dioclétien. En se fondant sur ces révélations, le prêtre de Mugnano, Francisco de Lucia, écrivit le récit de la vie et du martyre de Philomène. Son livre reçut l'imprimatur.<sup>6</sup>

En 1834, suite à la guérison extraordinaire de Pauline Jaricot<sup>7</sup> venue prier auprès des reliques, le pape Grégoire XVI conduisit une enquête approfondie sur les prodiges attribués à Philomène. Il établit officiellement son culte en 1837 et fixa la fête liturgique en son honneur au 10 août. Il déclara que sainte Philomène était « la plus grande thaumaturge du XIX<sup>e</sup> siècle ».

Après lui, le pape Pie IX<sup>8</sup>, qui avait été autrefois lui-même miraculeusement guéri suite à l'invocation de la sainte, vint personnellement célébrer une messe à Mugnano le 7 novembre 1849. Il confirma en janvier 1855 *l'Office propre avec Messe* en l'honneur de la sainte.

---

<sup>6</sup> Imprimatur : autorisation d'imprimer délivrée par l'autorité ecclésiastique catholique.

<sup>7</sup> Pauline Jaricot (1799-1862), fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la foi (1822) et de l'Œuvre du Rosaire Vivant (1826).

<sup>8</sup> Pie IX est le pape qui a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie en 1854.

Jean-Marie Vianney (le célèbre curé d'Ars) a aussi été guéri d'une grave maladie grâce à l'invocation de sainte Philomène. Il a été l'un des plus efficaces propagateurs en France de la dévotion à la jeune martyre, qu'il appelait familièrement « sa chère petite sainte ». Actuellement, la boutique de souvenirs et objets religieux à Ars est à l'enseigne de sainte Philomène.

Le culte de la sainte s'est répandu dans le monde entier et a été accompagné de nombreux prodiges, entraînant des "conversions".

En 1961, suite à la publication d'une étude archéologique sur le tombeau de Philomène, le Saint-Siège, considérant que l'on savait trop peu de choses sur cette sainte, a ordonné que son nom soit retiré de tous les calendriers liturgiques, supprimant également *l'Office propre avec Messe* décrété en 1855 par Pie IX.

Néanmoins, les reliques de Philomène font encore l'objet de pèlerinages à Mugnano, et son culte reste pratiqué en de nombreux pays, sur les cinq continents.

L'histoire de l'origine et du développement du culte à cette sainte imaginaire montre à quel point le Magistère catholique s'est éloigné de l'Évangile en encourageant ses fidèles à rechercher des "faveurs du ciel" par le biais des reliques. Le retrait du nom de Philomène du calendrier liturgique révèle également l'attitude ambiguë de la haute autorité romaine vis-à-vis de ses fidèles.

Dans toute la Bible – de Genèse à Apocalypse – il n'est jamais question d'utiliser des reliques de croyants défunts pour rechercher des faveurs de Dieu. Par contre, l'étude de l'Antiquité pré-chrétienne montre que le culte des morts et l'utilisation de leurs reliques étaient pratiques courantes dans le paganisme. L'Église Catholique a donc renoué avec les antiques pratiques païennes.

### ***Un culte des morts***

Cherchant à justifier bibliquement le culte des reliques, les docteurs catholiques utilisent parfois ce passage de l'Ancien Testament, où l'on voit un homme ramené à la vie au contact des os du prophète Élisée : « *Élisée mourut, et on l'enterra. L'année suivante, des troupes de Moabites pénétrèrent dans le pays. Et comme on enterrait un homme, voici, on aperçut une de ces troupes, et l'on jeta l'homme dans le sépulcre d'Élisée. L'homme alla toucher les os d'Élisée, et il reprit vie et se leva sur ses pieds.* » (2 Rois 13:20-21)

Ce cas – unique dans les Écritures – n'établit en rien une norme permettant d'approuver les pratiques catholiques ; on n'y voit personne invoquer "saint Élisée" pour obtenir une quelconque faveur.

Les croyants de l'Ancien Testament rendaient un culte au Dieu vivant, qui s'était révélé à Abraham, à Moïse, à David, à tous ses serviteurs et prophètes : « *Mon cœur et ma chair poussent des cris vers le Dieu vivant* » s'exclamait le psalmiste (Psaume 84:3b). Les croyants de la Nouvelle alliance mettent leur confiance et leur attente en Jésus-Christ, « *le Fils du Dieu vivant* » (Matthieu 16:16), « *le Prince de la vie* » (Actes 3:15), qui a déclaré être Lui-même « *la résurrection et la vie* » (Jean 11:25).

Dans l'Église des premiers siècles, la prédication de l'Évangile et le culte chrétien étaient centrés **exclusivement** sur Jésus-Christ, ressuscité d'entre les morts et Sauveur du monde, à la gloire de Dieu. Le Magistère de Rome a ajouté au culte « *en esprit et en vérité* » (Jean 4:23) – voulu par Dieu – son culte des saints, avec invocation des morts et utilisation de leurs reliques.

Et actuellement ?

La volonté de Rome de persévérer dans ce culte des morts s'est concrétisée ces dernières années encore autour des reliques de quelques défunts catholiques. Rappelons entre autres, l'exhumation du cadavre de saint Padre Pio, en mars 2008, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa mort. Puis, du 5 au 11 février 2016, la dépouille du moine a été amenée à Rome et exposée à la vénération des fidèles dans le cadre du jubilé de la Miséricorde. Enfin, du 19 au 21 mai 2018, l'année du 100<sup>e</sup> anniversaire des stigmates du Padre, une ostention de son cœur a eu lieu à Paris et à Chartres.

À côté de cela, depuis 1994, les reliques de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus font l'objet d'un pèlerinage international, traversant 70 pays dans une châsse dorée en forme de sanctuaire. Les catholiques considèrent que, de cette manière, s'est accompli le souhait de la sainte : elle désirait en effet « annoncer l'Évangile dans les cinq parties du monde jusque dans les îles les plus reculées ».

Environ une centaine de corps de saints ou bienheureux catholiques sont exposés dans des lieux de pèlerinages, le plus souvent le visage recouvert d'un masque de cire. Les plus connus en France sont Vincent de Paul, Jean-Marie Vianney, Catherine Labouré, Bernadette Soubirous.

Concernant l'utilisation actuelle des reliques, rappelons que le *Code de droit canon*, publié en 1983 par le pape Jean-Paul II, stipule que « l'antique tradition d'inclure des reliques des martyrs ou d'autres saints sous l'autel fixe sera conservée, selon les règles données par les livres liturgiques » (canon 1237). En effet, l'autel sur lequel le prêtre célèbre la messe possède généralement des reliques, enfermées dans une cavité appelée "sépulcre". Ainsi, le rite catholique de la transsubstantiation est associé à la présence des restes d'un mort.

## **Les hagiographies**

Les hagiographies sont des récits biographiques, dans lesquels les auteurs cherchent à mettre en avant le caractère vertueux des personnages dont ils racontent la vie.

La *Vita Martini* (*Vie de Martin*) de Sulpice Sévère est la première biographie de saint parue dans notre pays, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. À partir de cette époque et durant tout le Moyen Âge, les récits de vies de saints se multiplient et se propagent. Avec le culte des reliques, ces histoires, souvent remplies de fait prodigieux et étranges, vont contribuer à développer une forme de piété populaire bien éloignée de la vie spirituelle authentique, qui caractérisait la foi chrétienne des premiers siècles.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Jacques de Voragine (1228-1298), religieux de l'ordre des Dominicains et archevêque de Gênes, a publié un important ouvrage intitulé *Legenda Aurea* (*La légende dorée*), monumentale anthologie de vies de saints, disposées suivant le calendrier liturgique. Cet ouvrage remporta un grand succès et fut l'un des plus copiés après la Bible. Il fut beaucoup utilisé par les prédicateurs dans leurs sermons.

La chrétienté, qui n'a pas totalement rompu avec les habitudes du paganisme, se nourrit de ces récits plus ou moins légendaires, et bien peu de la Parole de Dieu. Jésus-Christ n'est plus au premier plan.

## **Les saints et le culte à Marie**

Tout au long du Moyen Âge, la dévotion à la Vierge ne cesse de s'amplifier. Les religieux et religieuses catholiques en sont les principaux propagateurs. Ainsi, **saint Bernard** (1090-1153), moine bénédictin,

fondateur de l'ordre des Cisterciens (surnommé "le chantre de Marie" et "le chevalier de Notre-Dame") a écrit et prononcé cette élogieuse prière :

« Ô glorieuse Marie, qui pourra mesurer la longueur, la largeur, la hauteur, la profondeur de Votre miséricordieuse bonté ? »

Bernard de Clairvaux loue ici la grandeur de la bonté de Marie en reprenant textuellement les termes que l'apôtre Paul a utilisés pour décrire l'amour incommensurable de Christ (cf. Éphésiens 3:18-19).

**Saint Dominique** (1170-1221), fondateur des Dominicains, a engagé son ordre à la récitation quotidienne du chapelet suite à une vision. L'attachement des dominicains à la dévotion mariale est extériorisé par un rosaire porté à la ceinture.

**Saint François d'Assise** (1182-1226), fondateur des Franciscains, le premier à avoir porté les stigmates<sup>9</sup>, priait Marie en ces termes :

« Salut Dame sainte, Reine très sainte [...], toi en qui fut et demeure toute plénitude de grâce et tout bien ».

Selon l'apôtre Paul, nous avons tout pleinement en Christ (cf. Colossiens 2:10), et Lui seul est Seigneur et Roi.

**Saint Thomas d'Aquin** (1227-1274), célèbre théologien proclamé docteur de l'Église, a écrit une prière à « la bienheureuse et très douce Vierge Marie ». Nous relevons quelques titres attribués à la mère de Jésus :

« Souveraine des anges [...], Reine du ciel [...], **Porte** du ciel et **Avocate** des pécheurs [...], que par votre propre intercession vous m'obteniez de Jésus le pardon de mes péchés ».

Selon l'apôtre Jean, c'est Jésus qui est « *la porte* » (Jean 10:9) et notre « *Avocat* » auprès de Dieu (1 Jean 2:1-2).

**Saint Ignace de Loyola** (1491-1556), fondateur des Jésuites, a eu une vision de la Vierge avec l'enfant Jésus. Ce serait elle qui lui aurait dicté le livre des *Exercices spirituels*. Celui qui pratique ces exercices est invité à se confier à l'intercession de Marie, afin d'être conduit au Fils et au Père.

Cependant, Jésus a déclaré : « *Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire.* » (Jean 6:44) C'est donc le Père qui conduit à Jésus. Et « *Nul ne vient au Père que par moi* » (Jean 14:6). C'est donc Jésus qui conduit au Père.

---

<sup>9</sup> Stigmates (du grec *stigma* : marque) : marques des plaies du corps de Jésus crucifié.

**Saint Jean-Marie Vianney** (1786-1859), patron des prêtres catholiques, disait dans sa prédication :

« La sainte Vierge, comme une bonne mère, est là aussitôt que nous la prions. Elle nous écoute et elle est prête à nous accorder ce que nous lui demandons. »

Mais Jésus a promis : « *Ce que vous demanderez au Père, il vous le donnera en mon nom* » (Jean 16:23).

**Saint Jean Bosco** (1815-1888), prêtre fondateur des Salésiens, a rendu ce témoignage au sujet de tout ce qu'il a accompli dans sa vie :

« La Vierge Marie, c'est elle qui a tout fait ! »

Toutefois, Jésus a déclaré : « *Sans moi, vous ne pouvez rien faire* » (Jean 15:5) ; ce que l'apôtre Paul a confirmé en reconnaissant : « *Je puis tout par celui qui me fortifie* » (Philippiens 4:13).

**Saint Padre Pio** (1887-1968), moine stigmatisé, avait placé au-dessus de la porte de sa cellule cette inscription : « Marie est la raison de toute mon espérance. »

Le chrétien habité par le Saint-Esprit confesse au contraire : « *Jésus-Christ notre espérance* » (1 Timothée 1:1).

Le Padre Pio enseignait d'autre part : « Le chapelet est l'arme avec laquelle on met en déroute le démon et on obtient toutes les grâces. »

Le chapelet n'est pas une arme de Dieu, mais une invention humaine. Voici ce que dit la Bible au sujet du combat spirituel du disciple de Jésus-Christ : « *Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir tenir ferme contre les ruses du diable* » (Éphésiens 6:11). Parmi « *les armes de Dieu* » que l'apôtre Paul énumère dans ce passage, nous trouvons quelques lignes plus loin : « *l'épée de l'Esprit, qui est la Parole de Dieu* » (Éphésiens 6:17).

**Saint Jean-Paul II** (Karol Wojtyła 1920-2005), pape polonais. Lorsqu'il se prépare à devenir prêtre, il lit le *Traité de la vraie dévotion de Marie*<sup>10</sup> de saint Louis-Marie Grignion de Montfort (1673-1716). Il

---

<sup>10</sup> Cet ouvrage glorifie Marie et en fait une véritable médiatrice. Par exemple, nous trouvons au paragraphe n°25 : « Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle Épouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède : en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, tous ses dons et ses grâces, et il ne se donne aucun don céleste aux hommes qui ne passe par ses

découvre que, selon cet auteur, tout chrétien devrait s'abandonner totalement à Marie, parce qu'elle est la Mère de Dieu, intercédant sans cesse en faveur des hommes. Étant elle-même sans péché (immaculée), Dieu ne peut qu'accepter les demandes qui viennent d'elle. Convaincu par cette lecture, le futur pape se consacre à la Vierge<sup>11</sup>. Plus tard, il emprunte sa devise épiscopale « Totus tuus » à une prière de Grignon de Montfort :

« Totus tuus ego sum et omnia mea tua » (« Je suis tout à toi [Marie] et tout ce que j'ai est à toi »).

C'est un "autre Évangile" (cf. Galates 1:6) que celui de Grignon de Montfort, dont les écrits exaltent au plus haut point la personne de Marie, jusqu'à déclarer que « Dieu a voulu que nous ayons **tout par Marie** ». Ni Grignon de Montfort, ni les messages des apparitions de la Vierge en de nombreux lieux, ne peuvent nous convaincre d'accepter une telle doctrine, tout simplement parce que le Nouveau Testament n'en parle pas.

Ceux que Dieu a rachetés à grand prix, par le sang précieux de **son Fils**, désirent au contraire se consacrer totalement à leur Sauveur, reconnaissant que : « *il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux* » (2 Corinthiens 5:15).

Nous avons pu constater, à travers les quelques personnages cités ci-dessus, la place importante qu'occupe la dévotion mariale dans le catholicisme. Parce que l'autorité romaine a fait de ces hommes des

---

mains virginales. Car telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que nous ayons **tout par Marie** : car ainsi sera enrichie, élevée et honorée du Très-Haut celle qui s'est appauvrie, humiliée et cachée jusqu'au fond du néant par sa propre humilité, pendant toute sa vie. Voilà les sentiments de l'Église et des Saints Pères. »

Le texte intégral du livre de Montfort est disponible sur Internet.

<sup>11</sup> Extrait de la prière de consécration de L.M.G. de Montfort : « [...] Je vous salue donc, ô Marie immaculée, tabernacle vivant de la divinité, où la Sagesse éternelle cachée veut être adorée des anges et des hommes ; je vous salue, ô Reine du ciel et de la terre, à l'empire de qui est soumis tout ce qui est au-dessous de Dieu. [...] Je vous choisis aujourd'hui en présence de toute la cour céleste pour ma Mère et Maîtresse ; je vous livre et consacre, en qualité d'esclave, mon corps et mon âme, mes biens intérieurs et extérieurs, et la valeur même de mes bonnes actions passées, présentes et futures, vous laissant un entier et plein droit de disposer de moi et de tout ce qui m'appartient, sans exception, selon votre bon plaisir, à la plus grande gloire de Dieu, dans le temps et l'éternité. [...] » (Traité *L'amour de la sagesse éternelle* n°224-225)

modèles de piété, il ne faut pas s'étonner de voir les fidèles catholiques, à leur suite, s'adonner avec zèle au culte marial, sans se préoccuper du bien-fondé de ces pratiques au regard des Saintes Écritures. Le fait que ces "saints" ont été au bénéfice de révélations surnaturelles et de prodiges est plus important à leurs yeux que la vérité biblique et l'obéissance à la Parole de Dieu.

## ***Mysticisme et révélations particulières***

**Sainte Thérèse d'Avila** (1515-1582), religieuse espagnole, grande réformatrice de l'ordre des Carmélites. C'est par ses propres écrits que nous connaissons sa vie. Elle décrit les expériences mystiques qu'elle a vécues : phénomènes lumineux, catalepsie, lévitations, parfums surnaturels, extases et ravissements<sup>12</sup>. On trouve dans l'église sainte Marie de la Victoire, à Rome, une célèbre représentation de sainte Thérèse en extase. Il s'agit d'une sculpture réalisée par le peintre baroque Le Bernin. Un hebdomadaire catholique rapporte cette expérience :

C'est en avril 1560, à l'âge de 45 ans, que Thérèse de Jésus, au couvent de l'Incarnation d'Avila, connut pour la première fois le phénomène de transverbération, qui se reproduisit par la suite à plusieurs reprises.

Son récit est célèbre : « Il a plu au Seigneur de m'accorder plusieurs fois la vision que voici. J'apercevais un ange auprès de moi, sous forme corporelle. Il n'était pas grand, mais petit et très beau [...]. Ce sont, je pense, ceux qu'on nomme chérubins. Je voyais dans ses mains un long dard en or avec, au bout de la lance, un peu de feu. Je croyais sentir qu'il l'enfonçait dans mon cœur à plusieurs reprises, me laissant toute embrasée d'un grand amour de Dieu. »

Les pèlerins qui se rendent au carmel d'Alba de Tormes en Castille, où est conservé le corps de la sainte, apprennent que son cœur, dûment autopsié médicalement à sa mort, est réellement et

---

<sup>12</sup> Le pape Benoît XIV (1740-1758), dans son traité sur la béatification et la canonisation des saints (*De servorum Dei*), explique que la lévitation peut être considérée comme une anticipation du don "d'agilité" qui caractérisera les corps glorieux. Ou encore que l'auréole de lumière qui entoure certains saints de leur vivant est l'anticipation de la clarté éternelle qui illuminera les corps glorieux.



physiquement transpercé de part en part. (*Famille chrétienne* n°1239 du 13-19 octobre 2001, p.30)

Les théologiens catholiques reconnaissent que les phénomènes extraordinaires vécus par les saints mystiques n'étaient pas connus aux temps apostoliques.

Sainte Thérèse a été proclamée « docteur de l'Église » par le pape Paul VI en 1970.

**Sainte Marguerite-Marie Alacoque** (1648-1690), religieuse de la Visitation à Paray-le-Monial. Alors qu'elle prie devant le Saint-Sacrement, Jésus lui apparaît, lui faisant voir son cœur brûlant d'amour pour les hommes. Il lui demande de répandre la dévotion à son Sacré-Cœur, faisant douze promesses à ceux qui pratiqueraient ce culte. Nous en relevons deux :

« Ma bénédiction restera dans les lieux où est exposée et vénérée l'image du Sacré-Cœur. »

« Les personnes qui propageront cette dévotion auront pour toujours leurs noms écrits dans mon cœur. »

Le pape Pie IX a fixé la fête du Sacré-Cœur dans le calendrier liturgique au 3<sup>e</sup> vendredi qui suit la Pentecôte. Le lendemain, l'Église Catholique célèbre « le cœur immaculé de Marie » (fête décrétée par Pie XII).

**Sainte Faustine Kowalska** (1905-1938), religieuse polonaise de la congrégation des sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde. Elle a une vision de Jésus, levant la main droite en signe de bénédiction et la main gauche indiquant son cœur d'où sortent deux rayons : l'un pâle, l'autre rouge. Ces rayons symbolisent l'eau et le sang jaillissant après le coup de lance reçu sur la croix.

L'apparition demande à la religieuse de faire une représentation de cette vision sous forme d'un tableau. Cette image doit être vénérée dans le monde entier :

« Je promets que l'âme qui honorera ce tableau ne sera pas perdue. »

L'apparition demande aussi que soit instituée une fête de la « Miséricorde divine », chaque premier dimanche suivant Pâques, et que

l'on récite le chapelet de la Miséricorde<sup>13</sup> pendant les neuf jours précédents, à partir du Vendredi Saint (neuvaine de la Miséricorde divine).

Le pape Jean-Paul II a canonisé sœur Faustine le 30 avril 2000, en instaurant ce même jour la fête de la Miséricorde divine dans l'Église Catholique.

Remarquons qu'en proclamant saintes, Marguerite-Marie Alacoque et Faustine Kowalska, et en instituant les fêtes du Sacré-Cœur et de la Miséricorde divine, le Magistère de Rome reconnaît officiellement que Jésus Lui-même serait apparu à ces religieuses. Pourtant, comment croire que Christ ait pu promettre le salut à toute personne qui rendrait un culte à des images ? Il n'y a là rien de plus contraire au contenu et à la nature même de l'Évangile ! Et que dire des prières répétitives du chapelet de la Miséricorde ?

*« En priant, ne multipliez pas de vaines paroles, comme les païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. Ne leur ressemblez pas ; car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. »* (Matthieu 6:7-8)

Les prières répétitives sont propres au paganisme. En croyant à l'Évangile, le disciple de Christ a reçu par le Saint-Esprit le témoignage intérieur que Dieu le connaît et prend soin de lui. Dans le besoin, il peut donc s'adresser directement à son Père et s'attendre à sa bienveillance.

Parce qu'il annonce un autre Évangile, le "Jésus" apparu à ces deux religieuses ne peut pas être le Christ en personne. L'apôtre Paul avertit :

*« Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! »* (Galates 1:8)

---

<sup>13</sup> Pour cela on utilise un chapelet ordinaire. Les 50 prières à Marie sont remplacées par la répétition de cette formule : « Par sa douloureuse Passion, sois miséricordieux pour nous et pour le monde entier. »

## La grave question des miracles

« Le meilleur argument en faveur du culte des saints est que... ça marche ! En témoignent les ex-voto dans nos églises en remerciement de grâces inouïes et inattendues, obtenues de Dieu après une prière fervente adressée à Dieu par l'intercession, par exemple, de la Très Sainte Mère de Dieu ou d'un quelconque autre saint. Dieu ne permettrait assurément pas que des prières soient exaucées si la manière de les lui adresser lui déplaisait. Un bon arbre ne peut porter que du bon fruit, et donc, réciproquement, si l'arbre porte de tels fruits, c'est qu'il est bon ! »

Ce texte trouvé sur Internet reproduit clairement le type de raisonnement qui conduit les fidèles catholiques, aussi bien que leur clergé, à s'attacher au culte de leurs saints. Pour eux, peu importe en somme que cette forme de dévotion ne se trouve pas dans les Écritures ; les nombreux signes et prodiges qui s'y manifestent suffisent à en démontrer le bien-fondé.

Puisqu'il y a des réponses lorsqu'on prie devant des reliques... puisque des saints défunts apparaissent et parlent aux vivants... puisqu'il se produit des prodiges avec les statues, les images, les médailles<sup>14</sup>... c'est donc que Dieu approuve les catholiques lorsqu'ils prient les saints et la Vierge, et qu'Il accepte aussi les croyances et les pratiques religieuses liées à ce culte.

C'est faire preuve de bien peu de sagesse que de tenir un tel raisonnement !

Les miracles ne prouvent rien. Tout le monde sait qu'il se produit des phénomènes surnaturels inexplicables dans le paganisme et même parmi ceux qui ne croient pas en Dieu. Les Écritures nous mettent en garde contre le danger de séduction provenant de « *toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers* » (2 Thessaloniens 2:9). En même temps, elles nous exhortent à marcher « *par la foi et non par la vue* »<sup>15</sup> (2 Corinthiens 5:7). Marcher par la foi, c'est croire en la Bible comme Parole de Dieu nécessaire et suffisante pour être sauvé et pour marcher

---

<sup>14</sup> Médailles : Voir annexe 2, p.30

<sup>15</sup> Nous recommandons la lecture de la brochure de l'auteur « *Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru* » (*les miracles dans l'Église Catholique*), qui propose une analyse en profondeur des interventions miraculeuses de Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testaments.

jusqu'au bout dans l'obéissance et la sainteté avec l'aide du Saint-Esprit. Il est « ***l'Esprit de vérité*** » (Jean 14:17 / 15:26 / 16:13) qui mène à la vérité entière. Jésus l'appelle aussi le Consolateur. En grec, c'est le mot *paraklêtos* (litt. "celui qui est appelé à côté de", "celui qui parle en faveur de"), traduit diversement par avocat, conseiller, défenseur, **intercesseur**, consolateur, assistant, aide. Tout croyant authentique – régénéré – trouve dans l'aide du Consolateur ce que les catholiques recherchent dans leur culte des saints.

Il appartient donc à chacun, en toute conscience, de **comparer ce que dit la Parole de Dieu et ce qu'enseignent les hommes**. Dieu nous a avertis et nous a donné le moyen d'examiner toutes choses. La marque première d'un authentique serviteur de Jésus-Christ est de marcher dans l'obéissance persévérante aux Écritures saintes, sous la conduite de l'Esprit Saint.

## Conclusion

Jean-Paul II est décédé le 2 avril 2005. Le 3 juin suivant, sœur Marie Simon-Pierre est guérie d'une maladie de Parkinson, après avoir prié le pape défunt avec les religieuses de sa congrégation ; guérison soudaine, totale et inexplicable. Émerveillés par ce phénomène surnaturel incontestable, les catholiques en déduisent, une fois de plus, qu'il est possible d'entrer en communication avec des croyants décédés. Cette idée est très répandue dans l'opinion publique et pas seulement chez les catholiques. Cependant, les Écritures ne mentionnent aucunement ce type de relation entre les vivants et les morts. Par contre, elles nous mettent solennellement en garde contre toute tentative de communication avec les morts (cf. Deutéronome 18:11), cette démarche étant le propre même du spiritisme et du paganisme idolâtre antique.

Lorsqu'il dénonçait les pratiques spirites d'Israël, le prophète Ésaïe a appelé cette évidence : « *Un peuple ne consultera-t-il pas son Dieu ? S'adressera-t-il aux morts en faveur des vivants ?* » (Ésaïe 8:19b)

Bien sûr, tout cela ne nous empêche pas de porter les regards vers les "héros" de la foi qui nous ont précédés. Il est toujours encourageant et enrichissant de rechercher comment Dieu a œuvré dans la vie des chrétiens de toutes époques et de tous pays. Mais si nous voulons le faire, alors choisissons pour modèles d'authentiques croyants, qui ont manifesté leur sainteté par leur fidélité et leur obéissance à la Parole de Dieu. « *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ* », disait l'apôtre Paul (1 Corinthiens 11:1). C'est vers un tel modèle de sainteté que nous sommes appelés à porter nos regards.

« *Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau, et le péché qui nous enveloppe si facilement, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, **ayant les regards sur Jésus**, le chef et le consommateur de la foi, qui, en vue de la joie qui lui était réservée, a souffert la croix, méprisé l'ignominie, et s'est assis à la droite du trône de Dieu.* » (Hébreux 12:1-2)

# Annexe 1 :

## La canonisation des saints

La première canonisation faite par un pape date de 993. La plus ancienne archive de procès de canonisation que le Vatican possède remonte au XII<sup>e</sup> siècle.

En 1588, le pape Sixte V crée la Sacrée Congrégation des Rites, qui a la double fonction de réglementer les rites et tout ce qui a trait à la canonisation des saints. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on établit une distinction juridique entre “saint” et “bienheureux”.

Plus récemment, les papes Paul VI et surtout Jean-Paul II ont réformé l’organisation en créant :

- la Congrégation pour le Culte divin, organisant les rites et le calendrier liturgique,
- la Congrégation des Causes des Saints, administrant les procédures de béatification et de canonisation.

L’Église Catholique distingue deux degrés dans la reconnaissance de la sainteté de ses membres :

- 1) **La béatification** : lorsqu’une personne défunte est déclarée “bienheureuse”, elle peut faire l’objet d’un culte réservé à certains diocèses ou certaines communautés religieuses.
- 2) **La canonisation** : lorsqu’une personne, déjà béatifiée, est déclarée “sainte”, elle peut être fêtée dans toute l’Église Catholique ; sa fête est alors inscrite au calendrier liturgique et elle est l’objet d’un culte universel.

### ***La procédure***

Elle se déroule en trois phases :

- 1) **Phase diocésaine**, sous l’autorité locale de l’évêque, qui nomme un **postulateur**. Celui-ci doit recueillir tous les renseignements sur la vie du candidat à la sainteté : écrits, témoignage sur la renommée de sainteté et miracles. L’évêque nomme aussi un **promoteur de justice**, chargé de préparer les interrogatoires auxquels seront soumis les témoins. Cette phase diocésaine est une phase informative.

- 2) **Phase de la Congrégation**, qui étudie le dossier<sup>16</sup> en provenance du diocèse. Un **rappporteur** est chargé d'établir si le candidat a bien pratiqué les vertus à un degré héroïque, ou s'il est mort en martyr.
- 3) **Phase du jugement théologique et canonique**. Sous la direction du **promoteur de la foi** (surnommé familièrement "avocat du diable"), les consultants de la Congrégation examinent le dossier. Si leur avis est favorable, la cause est alors présentée aux cardinaux et évêques de la Congrégation, qui examinent à leur tour le dossier.
- 4) **Le pape** est le seul à décider en dernière instance.<sup>17</sup>

Remarque : Pour la validation de la béatification et de la canonisation, il faut un miracle, survenu après la mort du candidat à la sainteté, et reconnu par une commission d'experts. Ces miracles sont considérés comme une « approbation divine » de la proclamation de sainteté du Vatican.

Avec son dogme de l'infaillibilité des papes<sup>18</sup> et ses procès de canonisation, le Magistère catholique s'est audacieusement élevé, s'attribuant une autorité spirituelle et juridique qui n'appartient qu'à Dieu.

La Parole de Dieu est claire, concernant les temps de jugement, et la louange qui reviendra aux serviteurs de Christ. Elle nous enseigne :

*« Ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors chacun recevra **de Dieu** la louange qui lui sera due. »* (1 Corinthiens 4:5)

Au tribunal de Christ, tous ceux qui lui appartiennent seront récompensés pour leur service fidèle et loyal (cf. 1 Corinthiens 3:10-15). En attendant ce jour, aucun croyant vivant ne peut se substituer au Seigneur pour déclarer dignes de louange, de gloire et d'honneur (cf. 1 Pierre 1:7) d'autres croyants décédés.

---

<sup>16</sup> À titre d'exemple, l'enquête pour la béatification du Padre Pio a nécessité une documentation de 102 volumes et 2 volumes d'index, synthétisés ensuite en 5 volumes. (béatification en 1999, canonisation en 2002).

<sup>17</sup> Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, les papes ont prononcé 54 canonisations, au XIX<sup>e</sup>, 80 et au XX<sup>e</sup>, 423 (d'après Yves CHIRON, ouvrage mentionné p.12, note 5).

<sup>18</sup> Établi en 1870, au concile Vatican I, ce dogme affirme que le pape est infaillible lorsqu'il parle "ex-cathedra" (du haut de sa chaire) pour définir les doctrines de l'Église universelle. Le *Catéchisme de l'Église Catholique* précise que « cette infaillibilité s'étend aussi loin que le dépôt lui-même de la Révélation divine » (n°891).

## Annexe 2 : Les médailles

La plus répandue actuellement est la “médaille miraculeuse”, à l’effigie de la Vierge, révélée par une vision à la religieuse Catherine Labouré en 1830. Sa diffusion a été officiellement autorisée par le pape Grégoire XIV en 1838. En 1894, le pape Léon XIII a institué la fête liturgique de la Médaille Miraculeuse puis, en 1897, il a accordé l’autorisation du couronnement de la statue représentant la Vierge de l’apparition. En 1947, le pape Pie XII a canonisé la voyante. Jean-Paul II – qui a porté lui-même la médaille – est venu prier devant la statue de la chapelle de la rue du Bac à Paris (lieu de l’apparition), pour le 150<sup>e</sup> anniversaire des révélations en 1981.

Parmi les miracles attribués à cette médaille, on rapporte le cas d’un jeune avocat juif, Alphonse de Ratisbonne, qui avait accepté de la porter au cou et de réciter plusieurs fois par jour une prière à Marie. Il eut une apparition de la Vierge, dans une basilique à Rome. Il se convertit le jour même au catholicisme, puis entra chez les Jésuites. Plus tard, il résuma ainsi l’événement qui bouleversa sa vie : « *Si je ne devais vous raconter que le fait de ma conversion, un seul mot suffirait : le nom de Marie !* » (1842)

### **Description de la médaille**



La prière qui borde la médaille – « Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous » – évoque la croyance en l’Immaculée Conception de Marie et en son rôle médiateur.

Les rayons qui sortent de ses mains représentent les grâces qu’elle obtient aux hommes.

Le serpent sous ses pieds provient de l’interprétation particulière de Genèse 3:15, où Dieu dit au serpent : « *Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci t’écrasera la tête et tu lui blesseras le talon* ». Les catholiques comprennent cette parole comme une prophétie sur Marie ; ils voient dans la postérité de la femme, non pas le Christ, mais Marie qui aurait vaincu Satan.



Les 12 étoiles rappellent la vision de la femme d'Apocalypse 12:1, qui apparaît avec « *une couronne de douze étoiles sur sa tête* ».



Le “M” entrelacé avec la croix de Jésus évoque la contribution de Marie à l’œuvre de la Rédemption.

Les cœurs de Jésus et de Marie évoquent leurs souffrances à Golgotha :

- La couronne d’épines parle des souffrances de Christ sur la croix ;

- le glaive (allusion à la prophétie de Siméon en Luc 2:35) évoque la douleur de Marie au pied de la croix.

Les deux cœurs couronnés placent la royauté de Marie (la “Reine des cieux”) à égalité avec celle du Seigneur Jésus-Christ.

Si la royauté de Jésus-Christ est nettement établie dans les Écritures, celle de Marie y est absolument introuvable. C’est dans les messages des apparitions<sup>19</sup> de la Vierge, ainsi que dans les doctrines établies par Rome, que cette royauté de Marie s’est trouvée “révélée”. En proclamant Marie « Reine de l’univers » (LG n°59), en la plaçant « bien loin au-dessus de toutes les créatures célestes et terrestres » (LG n°53), les Pères du concile Vatican II, à la suite des papes, ont fait d’elle une véritable divinité.

Remarquons enfin que, dans la Bible, le prophète Jérémie parle de la « *Reine du ciel* », une divinité païenne en laquelle les Juifs se confiaient plutôt qu’en l’Éternel (Jérémie 7:18 et 44:17). Ils ont été sévèrement repris par le Seigneur pour cette infidélité.

Selon le journal *La Croix* du 6 juillet 2008, 100 millions de médailles auraient été diffusées 12 ans après la vision de 1830 ; la diffusion actuelle se compterait en milliards. Cependant, au regard de la Parole inspirée, il n’est pas possible de soutenir que Dieu accorderait, à travers Marie et au moyen d’une médaille, une quelconque faveur ou bénédiction.

---

<sup>19</sup> Par exemple, en 1936, sainte Faustine Kowalska décrit ainsi une apparition de la Vierge dans son journal (n°295) : « Elle était toute blanche, ceinte d'une écharpe bleue, le manteau bleu aussi, une couronne sur la tête. De toute sa personne rayonnait une lumière inconcevable. “Je suis la Reine du Ciel et de la Terre, mais surtout votre Mère”. Elle me serra contre son cœur. »

# Table des matières

Selon les Écritures.....	1
Saint.....	1
Sens biblique.....	1
Sens catholique.....	3
La sainte Vierge.....	4
En résumé.....	4
Culte.....	4
Sens biblique.....	4
Sens catholique.....	5
Statues et images.....	6
En résumé.....	7
Intercession.....	8
Sens biblique.....	8
Sens catholique.....	8
En résumé.....	10
Conclusion.....	11
Historique du culte catholique des saints.....	12
Origine : le culte des reliques.....	12
La translation des reliques.....	14
Sainte Philomène.....	15
Un culte des morts.....	16
Les hagiographies.....	18
Les saints et le culte à Marie.....	18
Mysticisme et révélations particulières.....	22
La grave question des miracles.....	25
Conclusion.....	27
Annexe 1 : La canonisation des saints.....	28
La procédure.....	28
Annexe 2 : Les médailles.....	30
Description de la médaille.....	30



Parmi les nombreuses croyances et pratiques que l'Église de Rome a ajoutées à l'Évangile, le culte des saints occupe une place prépondérante.

Il est donc important de traiter ce sujet. L'exposé suit ce plan :

- Examen biblique des notions de sainteté, de culte et d'intercession ;
- Historique du culte catholique des saints : rôle des reliques et des biographies de saints, importance du culte à Marie, mysticisme et révélations particulières.

Sont ensuite évoquées la grave question des miracles ainsi que la procédure de canonisation.

Centre de Recherches, d'Information et d'Entraide

CRIE BP 82121 F-68060 MULHOUSE CEDEX 2

Un catalogue d'autres publications disponibles est envoyé sur simple demande